



Rentrée des classes

Classes de seconde:

La rentrée sera le **mardi 01 septembre 2026 à 8h.**

Les élèves seront pris en charge par le Professeur principal de 8h à 12h00. La demi-pension est assurée. Les cours débuteront selon l'emploi du temps dès 14h et se termineront pour tous les élèves à 17h.

Pas de cours le mercredi 02 septembre 2026.

Classes de première & terminale générale et technologique :

Pas de cours le mardi 01 septembre.

La rentrée sera le **mercredi 02 septembre 2026 selon le planning ci-dessous :**

- Les élèves de **1^{ère} technologique** seront pris en charge par le Professeur principal de **8H à 12H.**
- Les élèves de **1^{ère} générale, de terminale générale et de terminale technologique** seront pris en charge par le professeur principal de **10h à 12h.**

Toutes les classes reprendront les cours selon l'emploi du temps le jeudi 03 septembre 2026.

La demi-pension

- A la rentrée, la famille ou l'élève majeur opte pour le forfait de demi-pension 4 repas (**lundi-mardi-jeudi-vendredi**) ou 5 repas (**mercredi inclus**) et dispose d'un délai de 3 semaines pour modifier son choix initial.

- A titre exceptionnel, les élèves ayant opté pour le forfait 4 repas ou les élèves externes peuvent déjeuner au self sous réserve de **s'acquitter au préalable** de leur repas auprès du service intendance du lycée (4€50).

Pour les élèves externes cette possibilité est offerte dans la limite de deux repas par semaine maximum.

Votre interlocutrice est la secrétaire de gestion : 0312938a-gest@ac-toulouse.fr

Dispositif Carte Jeune Région

Dans le cadre de sa politique éducative, le Conseil Régional déploie le dispositif de la Carte Jeune.

Cette carte permet aux jeunes :

- . le prêt de manuels scolaires
- . l'aide à l'acquisition d'un ordinateur portable
- . l'aide à l'acquisition d'une licence sportive (Association Sportive du lycée)
- . l'aide à l'acquisition de livres de loisirs
- . l'accès à la restauration et l'accès à l'établissement scolaire

La demande de la Carte Jeune s'effectue en ligne sur le site www.cartejeune.laregion.fr (accès possible via l'ent en flashant le QR code) par l'élève lui-même dès l'inscription.

Votre interlocutrice est la CPE : Mme PATRY – jocelyne.patry@ac-toulouse.fr



La Maison des Lycéens

La Maison des lycéens est une association des élèves du lycée qui a pour objectif de mettre en place des activités de loisirs, culturelles et d'améliorer la vie quotidienne au lycée.

L'adhésion d'un montant de 10€ à cette association est facultative. Pour les élèves intéressés,

votre interlocutrice est la CPE : Mme PATRY – jocelyne.patry@ac-toulouse.fr



L'Association Sportive

Les inscriptions seront réalisées à la rentrée scolaire auprès des enseignants d'EPS.
A titre facultatif, une donation (5€) peut être versée à la remise du dossier d'inscription que vous souhaitez vous inscrire ou non.

Le règlement intérieur

Le règlement intérieur de l'établissement est consultable sur l'ENT du lycée en scannant le QR code suivant.

Il est impératif que le lycéen en prenne connaissance **et signe l'attestation de prise de connaissance du RI.**



Les transports scolaires

Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne et la Région Occitanie organisent et gèrent les transports scolaires.

Un numéro vert : 0800-01-15-93 et une adresse mail : transports.scolaires@cd31.fr

